

12/03/2025

Mairie de VILLEROY 77410
Communauté de Communes Plaines et Monts de France
Canton de Claye-Souilly
Arrondissement de Meaux
Département de Seine & Marne



ARRETÉ : AR_2025_015

Déménagements DEMECLAIR Arrêté de stationnement

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2213.1 à L2213.6,
Vu le nouveau code de la route et notamment les articles : R 411.8, R 411.25,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Considérant la demande de la société **Déménagements DEMECLAIR, 8 rue Albert Einstein 66330 CABESTANY**
Lieu 14, rue de l'Abeille à VILLEROY – 77 410
pour travaux : **Déménagement**
Date : **à compter du 19 mars 2025 au 20 mars 2025 inclus,**
il convient de réglementer

Arrête

Article 1 -

Le stationnement sera interdit rue de l'Abeille à hauteur du 14 sur une longueur de 10 mètres du 19 mars 2025 au 20 mars 2025 pour la durée déménagement.

Pendant le déménagement, le stationnement sera réservé au véhicule suivant: Camion Renault porteur 19 T immatriculé CD463KJ.

Article 2 - La signalisation des prescriptions visées ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par la société Déménagements DEMECLAIR.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera public et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 - Ampliation de cet arrêté transmise à Messieurs :

Le Commandant de Gendarmerie de SAINT-SOUPPLETS ;

Le Commandant de la Brigade de Pompiers de SAINT-SOUPPLETS ;

L'ingénieur subdivisionnaire de la D.D.T ;

La société DEMECLAIR

Le 12/03/2025

Pour extrait certifié conforme

La Maire-adjointe,

Alexandra BOURILLON

12/03/2025



AGEDI Dépôt Sous Préfecture de Meaux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/03/2025 077-217705151-20250312-AR_2025_015-AR